

## ARRETE DU MAIRE N° 83/2024

Le Maire de la Commune de SARI-SOLENZARA,

Vu la loi N° 82-213 du 02 mars 1982 portant droits et libertés de la Commune,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2,  
Vu l'arrêté préfectoral N° 97-1820 du 30 décembre 1997 relatif à la lutte contre le bruit,  
Vu la demande formulée par l'Association des Commerçants pour l'organisation de manifestations piétonnes pour la saison 2024

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : L'Association des Commerçants est autorisée à organiser des manifestations piétonnes les jours suivants :

- **Le vendredi 21 juin 2024 ;**
- Le mercredi 26 juin 2024 ;
- Le samedi 29 juin 2024 ;
  
- Le mercredi 03 juillet 2024 ;
- Le samedi 06 juillet 2024 ;
- Le mercredi 10 juillet 2024 ;
- **Le dimanche 14 juillet 2024**
- Le mercredi 17 juillet 2024 ;
- Le samedi 20 juillet 2024 ;
- Le mercredi 24 juillet 2024 ;
- Le samedi 27 juillet 2024 ;
- Le mercredi 31 juillet 2024 ;
  
- Le samedi 03 août 2024 ;
- Le mercredi 07 août 2024 ;
- **Le dimanche 11 août 2024 ;**
- Le mercredi 14 août 2024 ;
- Le samedi 17 août 2024 ;
- Le mercredi 21 août 2024 ;
- Le samedi 24 août 2024 ;
- Le mercredi 28 août 2024 ;
- Le samedi 31 août 2024 ;

De dix-neuf heures à zéro heure trente minutes.

Article 2 : En conséquence la circulation sera interdite de l'intersection de la route du port à l'intersection de la route de « Mare é Festa ».  
Une déviation via le parking des Nacres sera mise en place.

Article 3 : Ces jours-là, le stationnement sera interdit :

- ⇒ Route de « Mare e Festa »
- ⇒ Route du Port
- ⇒ Zone piétonne

Article 4 : L'Association des Commerçants devra prendre toutes les mesures afin d'éviter que ne soit troublé l'ordre et la sécurité publique.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Solenzara et à l'Association des Commerçants qui seront chargés chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Fait en Mairie de SARI-SOLENZARA, le 11 juin 2024.

**Le Maire**  
**Jean TOMA**

